



AGENCE FRANC
ARCHITECTES - GROUPE FRANC

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS
GROUPEMENT PREVISION
8 AVENUE DE L'EUROPE – ZAE
BEAUVAIS TILLE
BP20870
60008 BEAUVAIS CEDEX

A l'attention de Monsieur Luc CORACK

Paris, le 30 juin 2022

Objet: Réponse au courrier daté du 04 avril 2022
Prévention et sécurité WARLUIS - Etablissement PARIS PROPRIETIES DEVELOPPEMENT
(PROUDREED)
Dossier PC 060 700 22 T0003

Bonjour mon Commandant,

Vous trouverez ci-dessous nos compléments intégrés au dossier d'Enregistrement d'installation classée, projet de création d'un entrepôt logistique sur le territoire de la commune de WARLUIS suite à vos demandes

Chaque point de votre retour a été pris en compte. Vous trouverez le détail ci-dessous.

- Implantation :

1. Des zones de stationnement de véhicules sont prévues à proximité immédiate des façades de l'entrepôt avec des flux thermiques $> 8 \text{ kW/m}^2$ impactant :

- Le parking véhicules légers au Nord,
- Le parking véhicules Poids Lourds au Sud (AMPG 1510, Art. 2.IID),

> L'exigence du SDIS n'est pas prévue dans la réglementation 1510 (Cf. Extrait de la 1510).

« III. Les parois externes des cellules de l'entrepôt (ou les éléments de structure dans le cas d'un entrepôt ouvert) sont suffisamment éloignées des stockages extérieurs et des zones de stationnement susceptibles de favoriser la naissance d'un incendie pouvant se propager à l'entrepôt.



« La distance entre les parois externes des cellules de l'entrepôt et les stockages extérieurs susceptibles de favoriser la naissance d'un incendie n'est pas inférieure à 10 mètres.

Cependant, l'exploitant a décidé de se conformer à l'exigence du SDIS et prévoit de mettre en place des écrans thermiques 2h sur les deux façades en question (nord et sud) donnant sur les parkings (VL et PL). Les résultats des nouvelles études FLUMILOG comprenant ces changements seront ajoutées au dossier d'enregistrement.

Aucun flux de 8kW/m² sortent du bâtiment

Par ailleurs, aucun flux thermiques n'impactent les zones de chargement de véhicules électriques.

- Défense incendie :

2. Les calculs de besoin en eau ne sont pas conformes au Document technique D9 et conduisent à une minoration des quantités nécessaires ; au regard des éléments du dossier, le besoin en eau incendie est de 600 m³/h ;

La prise en compte des éléments aggravants a été intégrée au calcul de la D9. Les besoins en eau ont été estimé à 600 m³/h.

3. Le réseau d'adduction d'eau potable publique ne fournit pas a minima le tiers du débit horaire retenu et le dossier ne fait pas état de dispositif sous pression propre au site ;

L'exploitant a prévu l'installation d'une cuve de 1500m³ couverture des besoins en eau pendant 2,5h, dotée d'un surpresseur afin de répondre aux besoins en eaux d'extinction du site. Cette cuve alimentera les 7 Poteaux incendie du site.

Pour rappel le débit retenu est de 600m³/h, la réglementation prévoit normalement un dimensionnement sur 2h. Cependant, les durées d'incendies étant de 140min, l'exploitant a décidé de prévoir 2h30 de besoin en eaux (soit 600x2.5=1500m³).

4. D'après les plans de VRD, le réseau d'alimentation des sept points d'eau incendie est ni bouclé ni maillé ; Ce point a été levé, le plan VRD est maintenant conforme.

5. L'étude Flumilog fait état d'une durée d'incendie supérieure à deux heures pour la plus grande cellule de stockage nécessitant d'ajuster les ressources en eau disponibles ; L'exploitant a prévu une cuve de 1500m³ dotée d'un surpresseur afin de répondre aux besoins en eaux d'extinction du site. Pour rappel le débit retenu est de 600m³/h, la réglementation prévoit normalement un dimensionnement sur 2h. Cependant, les durées d'incendies étant de 140min, l'exploitant a décidé de prévoir 2h30 de besoin en eaux (soit 600x2.5=1500m³).

6. Le dimensionnement de la rétention envisagée est à considérer selon la correction du calcul des besoins en eau d'extinction ; La rétention prévue finalement sera de 2686m³, le détail est dans le dossier d'enregistrement et a été calculé selon la D9a.



AGENCE FRANC
ARCHITECTES - GROUPE FRANC

7- les études Flumilog ont été reprises en intégrant également des simulations 2662/2663
Aucun flux létal n'impacte de zones sensibles.

Les études Flumilog sont fournies en complément de cette note.

Vous souhaitant bonne réception.

Je vous prie de bien vouloir agréer, mon Commandant, mes sincères et respectueuses salutations.

Stéphanie ROYER